

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique généraliste

Valence « Maternelle illettrisme »

Attaché à la circonscription d'Aubusson

DIVISION DES PERSONNELS

Quotité : 100 %

Personnel concerné :

- Enseignant du premier degré titulaire du CAFIPEMF.
- Procédure de recrutement : poste soumis à un entretien préalable.

Cadre :

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont il est le collaborateur (circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015 décret n° 2015-883 du 20 février 2015 qui abroge la note de service de 1996).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'Inspecteur de l'éducation nationale.

Le conseiller pédagogique est affecté à plein temps auprès de l'Inspecteur de l'éducation nationale. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

Missions et activités :

Le conseiller pédagogique exerce une mission d'animation pédagogique générale qui comprend notamment :

- L'accompagnement des équipes dans les écoles rurales ;
- L'accompagnement des équipes dans la mise en place des nouveaux dispositifs (« plus de maîtres que de classes », scolarisation des enfants de moins de trois ans...) ainsi que dans la mise en œuvre de projets et de partenariats ;
- La participation à la formation initiale des fonctionnaires stagiaires notamment dans le cadre des Instituts Nationaux Supérieurs du professorat et de l'éducation (ESPE) ;
- L'accompagnement à la prise de fonction des néo-titulaires et de personnels enseignants ayant des besoins particuliers ;
- L'intervention dans les modules de formation continue, notamment dans les équipes pluriprofessionnelles de l'INSPE et dans le développement de la e-formation ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation continue au niveau de la circonscription voire du département (en lien avec les PEMF) ;
- La diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national ;

- Le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l'Inspecteur de l'éducation nationale ;
- La suppléance de l'Inspecteur de l'éducation nationale à sa demande ;

Adjoint de l'Inspecteur de l'éducation nationale, il partage les axes de pilotage, collabore à l'élaboration du tableau de bord et contribue au bon fonctionnement de la circonscription.

Par ailleurs le conseiller pédagogique généraliste ayant **la valence maternelle/ illettrisme** est appelé à : - Aider et accompagner les enseignants des classes maternelles à accomplir leur mission dans le cadre des nouvelles orientations pour l'école maternelle : progressivité des apprentissages, prise en compte du développement du jeune enfant, aménagement des espaces et des temps scolaires, unité du premier cycle des apprentissages dans l'école maternelle, liaisons avec l'école élémentaire.

- Suivre plus particulièrement la mise en place des dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans.
- Contribuer à la création de ressources pour la formation des enseignants de maternelle (outils, modules, parcours hybrides) et s'impliquer dans leur mise en œuvre au sein des actions inscrites dans le plan départemental de formation (stages, animations, formation à distance).
- Collaborer à l'animation du pôle départemental pour l'école maternelle, sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la mission maternelle.
- Rencontrer les partenaires pour la mise en œuvre de projets.
- Collaborer sous l'autorité de l'Inspecteur de l'éducation nationale à la promotion et au suivi des actions relatives à la « maîtrise de la langue et la lutte contre l'illettrisme » : assurer sur le département le suivi du dossier prévention de l'illettrisme, la mise en place des actions, la participation à des animations pédagogiques et à la formation continue, la mise en œuvre et le suivi de projets pédagogiques.

Compétences attendues :

- Faire preuve de compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire.
- Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines et de leur didactique.
- Enrichir continuellement ses connaissances.
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation.
- Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité.
- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.
- Maîtriser l'outil informatique (traitement de texte, tableur, messagerie électronique) pour un usage autonome et efficace.

Conditions d'exercice :

- La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
- Le conseiller pédagogique participera :
 - o aux réunions de conseils de cycles et / ou de maîtres permettant de réguler l'action ou le suivi pédagogique, d'impulser une dynamique d'enseignement ;
 - o aux réunions d'équipe de circonscription permettant de réguler le pilotage, l'accompagnement et le suivi des écoles en faveur de la réussite scolaire ;
 - o aux réunions départementales relevant de la mise en œuvre de la politique éducative, pour lesquelles il aura été désigné, pour porter la mission qui lui échoit ou pour représenter l'Inspecteur de l'éducation nationale ;
 - o aux réunions partenariales impliquant une représentation de l'équipe de circonscription et / ou de l'Inspecteur de l'éducation nationale .
- Le conseiller pédagogique contribuera par son action à renforcer au sein de la circonscription les attendus définis par l'Inspecteur de l'éducation nationale.

Contact : Delphine BRIGEON, IEN Circonscription d'AUBUSSON - tél : 05 87 86 61 51